



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2023
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	Page
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	8
III. Situation économique	9
A. Généralités	9
B. Services financiers	9
C. Tourisme	10
D. Agriculture et pêche	10
E. Communications et infrastructure	10
IV. Situation sociale	11
A. Emploi et immigration	11
B. Éducation	12
C. Santé	12
D. Criminalité et sécurité publique	13

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 5 décembre 2023 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



E.	Droits humains	13
V.	Environnement.	14
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	16
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	16
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	16
C.	Décision prise par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Îles Vierges britanniques	19

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur John James Rankin (depuis janvier 2021).

Situation géographique : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 km²

Zone économique exclusive : 80 117 km²

Population : 33 595 habitants (2021)

Espérance de vie à la naissance : 77,4 ans (hommes : 74,4 ans ; femmes : 81,3 ans)

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

Chef du gouvernement du territoire : Premier Ministre, Natalio Wheatley (depuis mai 2022)

Principaux partis politiques : National Democratic Party ; Virgin Islands Party ; Progressives United ; Progressive Virgin Islands Movement.

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 25 février 2019 ; les prochaines se tiendront en 2023.

Parlement : Assemblée monocamérale de 15 membres.

Produit intérieur brut par habitant : 31 343 dollars (estimation de 2021 du Ministère des finances)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et les pays et territoires des Caraïbes.

Taux de chômage : 5,5 % (estimations de 2019)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique. La Constitution de 1967 a instauré un système de gouvernement ministériel dirigé par le Ministre en chef.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2007 concernant les Îles Vierges britanniques, la Couronne britannique nomme un(e) gouverneur(e) dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement du territoire. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, à l'ordre et à la bonne gouvernance des Îles Vierges britanniques. En matière de relations extérieures, le gouvernement du territoire est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre (nommé(e) par le (la) Gouverneur(e) parmi les membres élus de la Chambre de l'Assemblée, de quatre autres ministres (nommés par le (la) Gouverneur(e) sur proposition du (de la) Premier(ère) Ministre) et du (de la) Procureur(e) général(e) (membre de droit). Le (la) Gouverneur(e) préside les réunions du Cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du Cabinet, composé du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre et du (de la) Secrétaire du Cabinet. La Chambre de l'Assemblée se compose du (de la) Président(e), du (de la) Procureur(e) général(e) (membre de droit) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4, le territoire dans son ensemble). La Commission d'examen de la Constitution a été mise en place en 2022 afin de procéder à un examen complet de la Constitution de 2007. Elle s'est réunie pour la première fois le 18 juillet 2022 et des consultations publiques ont démarré le 1^{er} novembre 2022.

3. La Constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Neuf personnes sont élues à la majorité simple dans les circonscriptions à un siège et quatre par l'ensemble des électeurs que compte le territoire. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif(ive). Ce statut d'appartenance (*Belonger status*) confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Selon la Puissance administrante, la Commission d'enquête de 2022 (voir par. 5) a constaté que les demandes d'obtention du statut d'appartenance à raison de l'occupation sont soumises à une condition de résidence de 20 ans, exigée par le Cabinet depuis 2004, bien que cette condition soit en contradiction avec les critères définis à la section 16 3) de la loi des îles Vierges de 1977 intitulée *Immigration and Passport Act*. Elle a conclu que cette politique était contraire à la loi. Compte tenu des recommandations formulées par la Commission, le gouvernement du territoire s'est engagé à revoir la politique et les procédures en place relatives à l'octroi d'un titre de résidence et du statut d'appartenance, notamment le fait que leur octroi est laissé à la libre appréciation du Cabinet ainsi que la période de résidence exigée dans le cas du statut d'appartenance. Les dernières élections générales ont eu lieu le 25 février 2019.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la *common law* britannique et les lois promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie, assure l'administration de la justice. Elle se compose de la Haute Cour de justice (*High Court of Justice*) et de la Cour d'appel (*Court of Appeal*). Le système judiciaire comprend également un tribunal d'instance (*magistrates' court*), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (*juvenile court*) et un

tribunal correctionnel (*court of summary jurisdiction*). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un(e) président(e) et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (*Privy Council*) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques.

5. Une commission d'enquête indépendante a été établie par le précédent Gouverneur en janvier 2021. Elle était chargée d'examiner la gouvernance exercée dans le territoire et de formuler des recommandations visant à l'améliorer. Un commissaire a été nommé le 19 janvier 2021. La Commission avait pour mission : 1) de déterminer si des éléments d'information permettaient d'établir que des actes de corruption, des abus de pouvoir ou d'autres actes de malhonnêteté graves concernant des responsables, statutaires, élus ou publics, ont pu être commis ces dernières années ; 2) si de tels éléments existaient, de chercher à savoir dans quel contexte ces actes de corruption, abus de pouvoir ou autres actes de malhonnêteté graves avaient pu être commis et s'ils continuaient peut-être de l'être ; 3) le cas échéant, de formuler en toute indépendance des recommandations en vue d'améliorer les normes de gouvernance, afin que le peuple des Îles Vierges britanniques ne doute pas que le pouvoir est exercé de manière équitable et transparente et dans les règles ; 4) le cas échéant, de formuler en toute indépendance des recommandations en vue d'améliorer le fonctionnement des services de police et de justice ; 5) si le Commissaire estimait, à tout moment, qu'il serait dans l'intérêt du public de modifier le mandat de la Commission afin d'atteindre les objectifs de l'enquête, de le faire savoir au plus tôt au Gouverneur des Îles Vierges britanniques ; 6) d'établir un rapport écrit dans lequel seraient formulées toutes les recommandations appropriées et de le présenter au Gouverneur des Îles Vierges britanniques dans les six mois suivant l'ouverture de l'enquête, étant entendu que le Gouverneur pouvait allonger le délai de présentation du rapport, qui devait être soumis au plus tard dans les neuf mois suivant l'ouverture de l'enquête.

6. Selon la Puissance administrante, après une période de réunions publiques, des auditions ont été organisées pendant plusieurs mois. Elles ont été retransmises en direct sur Internet, comme l'avait proposé le précédent Premier Ministre des Îles Vierges britanniques, et largement suivies en ligne par la population. Les ministres élus du gouvernement des Îles Vierges britanniques ont désigné un cabinet de conseil juridique installé au Royaume-Uni. Celui-ci devait représenter leurs intérêts, prêter appui à la Procureure générale et contribuer à faciliter la coopération avec la fonction publique des Îles Vierges britanniques. Le gouvernement des Îles Vierges britanniques a déclaré que cela avait été fait pour « garantir la transparence du processus et obtenir des conseils sur les questions soulevées par la décision prise par le Gouverneur à ce sujet et sur toutes les questions relatives à la Commission d'enquête ».

7. Selon la Puissance administrante, le rapport de la Commission d'enquête a été présenté au Gouverneur le 4 avril 2022, après que ce dernier a prolongé à deux reprises, à la demande du Commissaire, le délai fixé au départ du fait de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la multitude d'éléments d'information communiqués à la Commission. Le 5 avril 2022, le Gouverneur a publié une déclaration dans laquelle il a présenté la façon dont le rapport serait examiné avec les élus et d'autres responsables, notamment lors d'une réunion à Londres entre le Premier Ministre des Îles Vierges britanniques et le Gouvernement britannique, et rendu public. Le 28 avril 2022, le Premier Ministre alors en exercice a été arrêté par les autorités des États-Unis à Miami pour des faits sans rapport avec les travaux de la Commission dont il était accusé. Dans ce contexte, le Gouverneur a rendu public le rapport de la Commission le 29 avril 2022.

8. Par ailleurs, selon la Puissance administrante, le rapport final comptait 936 pages ainsi que des annexes ; 49 recommandations relatives à plusieurs questions de gouvernance y figuraient. Selon la Puissance administrante, le rapport était fouillé, fondé sur des éléments probants et avait fait l'objet d'un suivi attentif par les médias et le public dans le territoire. Dans les recommandations générales, le Commissaire a déclaré qu'après avoir analysé les éléments probants, il lui a été aisé de tirer les conclusions figurant dans le rapport et que l'état de la gouvernance dans le territoire était épouvantable. Dans tous les cas, notamment en ce qui concerne le fait que rien ne justifiait l'état dans lequel la gouvernance se trouvait ni la façon dont des responsables publics élus ont continué de ne pas tenir compte des principes de base de la bonne gouvernance, sachant que cela a entraîné l'installation d'un climat propice à la malhonnêteté dans la conduite des affaires publiques et le traitement des questions connexes, les faits amèneraient tout observateur impartial et indépendant à penser que ce comportement correspond à ce qui est énoncé au paragraphe 1 du mandat de la Commission d'enquête (voir par. 5). Le Commissaire a également déclaré que les facteurs qui avaient conduit à cette situation de fait persistaient et que, en l'état actuel des choses, il était peu probable que la situation évolue dans un avenir prévisible. Au cours de l'enquête, les participants avaient souvent tenté de montrer que tel ou tel élément n'apportait pas la preuve d'une mauvaise gouvernance ou de malhonnêteté dans l'exercice de fonctions publiques. Même si ces tentatives étaient le plus souvent vaines, le Commissaire a dit espérer que le rapport contenait peu d'erreurs et que les éléments d'information qu'il avait examinés brossaient un tableau qu'aucune critique ne saurait nuancer. Selon lui, compte tenu de l'énormité des éléments de preuve qui, pris dans leur ensemble, étaient accablants, le bilan dressé ne pouvait être contesté.

9. Le Commissaire a en outre estimé que, non seulement, et bien évidemment, le peuple du territoire méritait mieux mais que le Gouvernement britannique était tenu de le protéger contre de tels abus et de l'aider à réaliser ses aspirations à l'autoadministration dans le cadre d'un État démocratique moderne. Il a dit avoir mûrement envisagé des mesures moins draconiennes mais il a jugé que la seule façon de s'attaquer à certains problèmes était de suspendre temporairement les dispositions de la Constitution relatives aux pouvoirs attribués aux représentants élus, tout en étant conscient que le Gouverneur et le Gouvernement britannique n'envisageraient une telle mesure qu'en dernier recours. La suspension serait aussi brève que possible afin qu'un gouvernement élu à cheval sur les principes puisse être rétabli. Parmi les 48 autres recommandations, plusieurs portaient sur des examens plus poussés ou des enquêtes criminelles concernant par exemple la manière de procéder des responsables élus et des organismes publics. Le Commissaire a également rappelé les obligations qui incombent au Royaume-Uni en vertu de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

10. Lorsque le rapport a été publié, la Ministre britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement a déclaré que le rapport d'enquête rendu public par le Gouverneur montrait clairement que des changements en profondeur étaient nécessaires sur les plans législatif et constitutionnel afin de rétablir des normes de gouvernance auxquelles le peuple des Îles Vierges britanniques avait droit. Les territoires d'outre-mer faisaient intrinsèquement partie de la famille britannique. Le Gouvernement britannique était attaché à la sécurité et au bien-être du peuple des Îles Vierges britanniques.

11. Natalio Wheatley a été nommé Premier Ministre le 5 mai 2022 et a formé un gouvernement d'unité nationale, de coalition. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement britannique a travaillé en collaboration avec le nouveau Premier Ministre et son gouvernement ainsi qu'avec le Gouverneur en vue de déterminer quelle suite donner au rapport.

12. Selon la Puissance administrante, le 1^{er} juin 2022, le gouvernement des Îles Vierges britanniques a arrêté un cadre d'application des recommandations formulées dans le rapport. Le 8 juin 2022, la Ministre britannique des affaires étrangères a fait savoir au Parlement britannique que le Royaume-Uni et le Gouverneur du territoire avaient joint leurs efforts à ceux que le gouvernement d'unité nationale déployait depuis sa formation afin que les engagements publics pris par ce dernier en faveur d'une réforme se traduisent par un solide plan d'application assorti d'un ensemble rigoureux et complet d'objectifs d'étape à atteindre. La réalisation de ces objectifs ferait barrage à la corruption et garantirait le rétablissement de la bonne gouvernance. Le nouveau gouvernement devait donc avoir la possibilité de montrer qu'il était déterminé à opérer une réforme en appliquant les 48 recommandations formulées et en prenant des mesures complémentaires. Toutefois, s'il devenait évident que cette stratégie ne ferait pas aboutir la réforme que le peuple du territoire voulait et méritait, le Gouverneur et le Gouvernement britannique agiraient. Pour cela, il pourrait être nécessaire d'appliquer rapidement la recommandation finale figurant dans le rapport. Afin que cela puisse être fait rapidement si nécessaire, le Gouvernement britannique avait soumis une ordonnance au Conseil privé qui permettrait d'instaurer une administration directe – si nécessaire.

13. Le 4 octobre 2022, dans son rapport trimestriel sur l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par la Commission d'enquête, le Gouverneur des Îles Vierges britanniques a déclaré que des progrès notables avaient été accomplis dans certains domaines. Par exemple, la loi sur l'audit a été modifiée de façon à ériger en infraction pénale le fait de ne pas coopérer avec l'Auditrice générale ou d'entraver les travaux de cette dernière, et des modifications ont été apportées en conséquence au règlement de la commission de la fonction publique. À deux exceptions près, l'ensemble des examens recommandés dans le rapport de la commission d'enquête avaient été engagés. Par ailleurs, le Gouverneur a donné à la Police royale des îles Vierges l'ordre de procéder à toutes les enquêtes criminelles recommandées dans le rapport et l'Auditrice générale a procédé aux audits recommandés. Le Gouverneur a toutefois fait observer que, dans certains domaines, les progrès avaient été moindres ou nuls. Dans la plupart des cas, lorsque les délais n'avaient pas été tenus, le retard était justifié et le Gouverneur s'estimait fondé à constater que des efforts étaient en cours. Le Gouverneur a déclaré, en ce qui concerne la réforme, qu'il était essentiel que le rythme d'ensemble soit maintenu et que les changements apportés soient radicaux et profonds. À cette fin, l'engagement soutenu et l'ardeur au travail des responsables élus et de la fonction publique étaient nécessaires. De manière générale, le Premier Ministre et le Cabinet ont abordé l'exécution des réformes dans un esprit de collaboration et de partenariat constructifs, mais la détermination avec laquelle une véritable réforme était menée était parfois une source de préoccupation. Par exemple, la pratique consistant à renoncer à mettre en concurrence des marchés publics a continué dans certains cas, l'élargissement de la composition de la Commission d'examen de la Constitution s'est heurté à une résistance et la loi sur les registres d'intérêts intitulée *Register of Interests Act* a été modifiée de façon à restreindre strictement l'accès du public aux dossiers relatifs aux déclarations d'intérêts des membres de l'Assemblée. Le Gouverneur a dit qu'il fallait répondre à ces préoccupations et éviter que de nouveaux problèmes de gouvernance surgissent.

14. Selon la Puissance administrante, le 17 octobre 2022, comme suite au rapport du Gouverneur, le Ministre britannique chargé des Amériques et des territoires d'outre-mer a déclaré que, dans l'ensemble, les progrès réalisés pendant cette période initiale montraient que la stratégie actuelle pouvait effectivement continuer d'être menée mais que le rythme devait être maintenu, et des améliorations apportées dans certains cas, et les engagements pris et les délais fixés tenus. Le peuple du territoire

voulait et méritait qu'une réforme soit opérée. Le Ministre a déclaré que le Gouvernement britannique restait déterminé à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

15. Le 13 février 2023, le Gouverneur a publié le deuxième rapport trimestriel sur l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par la Commission d'enquête, dans lequel il a présenté un récapitulatif des progrès accomplis au cours des quatre mois précédents, notamment en ce qui concerne les pratiques en matière de passation des marchés. Dans une déclaration à la presse, il a indiqué que, fin décembre 2022, 15 des 48 recommandations avaient été appliquées. Il a estimé encourageante la tendance observée concernant une passation des marchés publics ouverte et transparente, tout en précisant que des efforts supplémentaires devaient être faits. Il a constaté que la mise en œuvre de la réforme était dans l'ensemble plus lente que prévu et souligné que la confiance du public devait être conservée. Il a dit craindre que cette mise en œuvre n'ait parfois pas tenu compte de l'objectif essentiel de la réforme engagée, à savoir une gouvernance ouverte, transparente et responsable. Il a dit trouver regrettable que très peu de progrès aient été réalisés au cours des précédents mois dans le traitement des demandes relatives à la résidence et à l'appartenance. En même temps, il a noté avec satisfaction que cinq examens et trois audits avaient été menés à bien. Il a dit continuer de voir d'un bon œil la stratégie suivie par le Premier Ministre et le Cabinet et leur attachement déclaré à la réforme. Il restait déterminé à travailler en partenariat avec le gouvernement du territoire afin que ces réformes aient rapidement des effets positifs sur la vie quotidienne de la population du territoire.

16. Le gouvernement du territoire a exposé sa position sur le rapport de la Commission d'enquête et la suite qui y sera donnée lors du séminaire régional pour le Pacifique tenu à Castries du 11 au 13 mai 2022 (voir [A/77/23](#), annexe II), à la 4^e séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 13 juin 2022 (voir [A/AC.109/2022/SR.4](#)) et à la 4^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, le 6 octobre 2022 (voir [A/C.4/77/SR.4](#)).

17. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a exposé sa position sur la question des Îles Vierges britanniques dans des communiqués publiés lors de la quarante-troisième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement, tenue à Paramaribo du 3 au 5 juillet 2022, de la trente-troisième réunion intersessions de la Conférence des chefs de gouvernement, tenue à San Pedro (Belize) les 1^{er} et 2 mars 2022, de la quarante-deuxième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement, tenue en ligne les 5 et 6 juillet 2021, et de la trente-deuxième réunion intersessions de la Conférence des chefs de gouvernement, tenue en ligne les 24 et 25 février 2021.

II. Budget

18. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement britannique et le gouvernement des Îles Vierges britanniques ont arrêtés des protocoles, signés en avril 2012, visant à assurer une gestion efficace des finances publiques. Le gouvernement du territoire s'y est engagé à publier des directives en matière d'emprunt et à mettre en place un plan de gestion des finances publiques à moyen terme couvrant au minimum trois exercices budgétaires. L'exercice budgétaire du gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. En ce qui concerne le budget pour 2023, estimé à 393,4 millions de dollars par le gouvernement du territoire, les recettes

ordinaires et les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 373,03 et 329,1 millions, respectivement.

III. Situation économique

A. Généralités

19. Le plan d'action en faveur de l'économie bleue dans les Îles Vierges britanniques pour la période 2020-2025 (« Virgin Islands Strategic Blue Economy Roadmap 2020-2025 »), élaboré par le gouvernement du territoire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), définit une approche intégrée du développement durable fondé sur les océans qui prend en compte les aspects liés à l'économie, à l'environnement et à la société, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'objectif d'Aichi n° 11 énoncé dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

20. Le 15 janvier 2022, le gouvernement du territoire a lancé un processus de consultation publique sur le projet de Plan national de développement durable, élaboré avec le soutien technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce plan devrait orienter le développement durable du territoire pour les 15 prochaines années. Selon le projet, le Plan se fonde sur les opinions recueillies dans le cadre de vastes consultations publiques, d'entretiens approfondis et d'une enquête. De nombreuses consultations ont été menées pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable et permettre aux citoyens de participer à la définition des priorités et à l'élaboration d'une vision d'avenir ambitieuse pour le territoire dans le cadre des initiatives visant à renforcer la durabilité et la résilience. Ces consultations ont notamment été l'occasion d'examiner la façon d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir ; de préserver l'environnement tout en développant l'économie bleue ; de gérer la diversité tout en maintenant les coutumes et les traditions ; de mettre en place une infrastructure durable au vu des ravages provoqués par les ouragans récents ; de relancer l'économie dans le contexte des risques climatiques et de la pandémie ; de prendre des mesures visant à se préparer à une plus grande autonomie et à progresser sur cette voie ainsi qu'à anticiper les implications de ces avancées en matière de gouvernance. Le Plan national s'appuie également sur les objectifs de développement durable et prévoit des mesures visant à poursuivre le relèvement après les ouragans Irma et Maria, ainsi qu'à redynamiser et à repenser le territoire après la pandémie. Le projet de document indique en outre que l'évolution constitutionnelle du territoire a été dûment prise en compte et que le Plan aborde des questions en rapport avec les travaux du Comité spécial de la décolonisation.

B. Services financiers

21. D'après les analyses et perspectives macroéconomiques 2021-2023, le secteur des services financiers a souffert de la pandémie déclarée en 2020, le nombre de nouvelles sociétés constituées ayant connu une baisse de 14,5 % par rapport à 2019. Ce nombre a augmenté en 2021 (36 178) de 61,8 % par rapport à 2020 (22 362). La tendance observée en 2021 s'est poursuivie au premier semestre de 2022, le nombre de sociétés immatriculées étant de nouveau comparable à celui enregistré avant la pandémie. Néanmoins, jusqu'à la fin du mois de septembre 2022, leur nombre a de nouveau baissé, de 18,9 % par rapport à la même période en 2021.

22. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. Le gouvernement des Îles Vierges britanniques s'est attaché à créer un tel registre, avec l'aide du Gouvernement britannique s'il y a lieu. Le Royaume-Uni compte que ce registre et ceux des autres territoires d'outre-mer seront en place avant la fin de 2023, conformément à l'appel qu'il avait lancé pour que les registres accessibles au public deviennent la norme d'ici à 2023.

23. En août 2022, le gouvernement des Îles Vierges britanniques a promulgué une loi visant la mise en place d'un cadre réglementaire pour le registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés qui devrait être établi fin 2023.

C. Tourisme

24. D'après les prévisions budgétaires pour 2023, la pandémie de COVID-19 a dès le début fortement mis à mal le secteur du tourisme. Le nombre d'arrivées a chuté, passant de 894 991 touristes en 2019 à 305 356 en 2020, puis à 133 715 en 2021. Fin août 2022, le nombre total de touristes avait augmenté de 1 054 %, passant à 325 753 touristes, contre 28 224 en août 2021. Le nombre de croisiéristes et d'excursionnistes est passé de 2 641 fin août 2021 à 204 330 pendant la même période en 2022, soit une augmentation de 7 637 %.

D. Agriculture et pêche

25. L'agriculture et la pêche, qui sont pratiquées à petite échelle, représentaient environ 1,6 % du PIB du territoire en 2018 et répondaient à une petite partie de la demande locale. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations en provenance des États-Unis d'Amérique et des Caraïbes. Il existe une petite production agricole de fruits, de légumes et de petits animaux d'élevage, en particulier de volaille, principalement destinée à la consommation locale. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques. La loi de 1997 et la réglementation de 2003 relatives à la pêche dans les Îles Vierges (*Virgin Islands Fisheries Act*, et *Fisheries Regulations*) régissent les activités liées à la pêche commerciale, à la pêche de loisir et à la pêche sportive, qui alimentent principalement le marché local. Selon la Puissance administrante, dans le rapport de la Commission d'enquête de 2022, le Commissaire a recommandé que l'Auditrice générale procède à un audit complet du programme concernant les agriculteurs et les pêcheurs ou à une enquête complète sur ce programme.

E. Communications et infrastructure

26. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Il existe trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons

régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines. D'après le rapport sur les analyses et perspectives économiques (2021-2023), en ce qui concerne l'infrastructure physique, la situation s'est nettement améliorée dans l'ensemble du territoire depuis 2017, mais il reste encore beaucoup à faire en vue de retourner, sur le plan opérationnel, au niveau atteint avant les ouragans de 2017.

27. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016, et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

28. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (Physical Planning Act), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

29. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

30. D'après le rapport sur les analyses et perspectives économiques (2021-2023), avant les ouragans de 2017 et la pandémie de 2020, la croissance de l'emploi s'établissait à 1 % par an. Après les ouragans, l'emploi a fortement reculé et le territoire a connu un exode. Le taux d'emploi a augmenté en 2018 et en 2019 avant de baisser de 1,3 % par rapport à l'année précédente en 2020 lorsque la pandémie a éclaté. Fin 2021, dans l'ensemble du territoire, 20 747 personnes avaient un emploi, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2020 (20 985 personnes). Les projets de développement prévus pour le territoire devraient contribuer à la croissance de l'emploi, dont le taux devrait augmenter d'au moins 1 % avant la fin de 2022 et être comparable au taux enregistré en 2020.

31. La croissance démographique dans le territoire, dont la superficie est petite, s'établit normalement à 2,6 %, une tendance qui s'est confirmée chaque année jusqu'en 2017, année durant laquelle la population a diminué de 9,1 % et des personnes sont parties à la suite des catastrophes (inondations et deux ouragans de catégorie 5) qui ont frappé le territoire. En 2018, la population a augmenté de 3 % du fait du retour de personnes dans le territoire. Depuis, la reconstruction ayant alors commencé et l'arrivée d'un nombre important de travailleurs migrants étant nécessaire, la population continue de croître. De 2016 à 2021, en moyenne, 72,9 % de l'ensemble des emplois étaient occupés par des expatriés. La proportion d'hommes et de femmes dans la population était similaire jusqu'en 2017 mais un écart s'est creusé entre 2018 à 2021 en faveur des hommes du fait de la nécessité de recruter de la main-d'œuvre masculine. Cette évolution de la population du territoire après les ouragans a également été observée dans les tendances de l'emploi. En 2021, les hommes représentaient 52,0 % de la population active et les femmes 48 %. La même année, le revenu moyen des hommes et des femmes a augmenté car le travail à temps plein a repris. Le revenu des hommes a augmenté de 5,3 %, celui des femmes a également augmenté, mais de 4,6 %. Le revenu moyen global a augmenté de 5,0 % en 2021 par rapport à 2020. En 2020 et en 2021, le revenu moyen des femmes était supérieur à celui des hommes.

32. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire) et étant mariées à un(e) natif(ve) depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins

20 ans sont dispensées de permis de travail. Selon la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle.

B. Éducation

33. Le système éducatif du territoire, y compris l'éducation de la petite enfance et l'éducation répondant à des besoins particuliers, est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 intitulée *Education Act*, qui a été modifiée à plusieurs reprises, notamment en 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et l'inspection des écoles, y compris les enquêtes à la suite de plaintes émanant du public.

34. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H. Lavity Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités situées en dehors des Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

35. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2023/24, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre. Ceux qui répondent aux conditions requises doivent obtenir un passeport britannique avant de demander à bénéficier du tarif national dans le cadre de leurs études au Royaume-Uni.

C. Santé

36. La Direction des services de santé du territoire (Health Services Authority) est un organisme public créé en 2005 pour gérer les services de santé publique. Le régime national d'assurance maladie (National Health Insurance), offrant une couverture universelle, a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

37. D'après des informations tirées de la publication de l'Organisation panaméricaine de la Santé intitulée *Health in the Americas +* (la santé dans les Amériques +), entre 2010 et 2017, le taux de mortalité infantile dans le territoire était stable, atteignant de 20,07 à 20,32 pour 1 000 naissances vivantes. En ce qui concerne la stratégie de vaccination, le taux de couverture de la vaccination contre la rougeole s'établissait à 83 % en 2021, soit 16 points de pourcentage de moins par rapport à 2000. En 2017, le taux de mortalité maternelle était estimé à zéro pour 100 000 naissances vivantes. En 2018, la Direction des services de santé des Îles Vierges britanniques a mis à l'essai un programme de soins destinés aux personnes souffrant de maladies chroniques en vue d'améliorer la gestion de ce type de maladies dans le territoire. La population du territoire est vieillissante et les personnes âgées devrait continuer d'en représenter une part de plus en plus importante. En 2020, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 10,2 % de la population. Cette proportion devrait considérablement augmenter et atteindre 19,2 % en 2040 et 25,7 % en 2060.

38. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

39. Selon la Puissance administrante, le Royaume-Uni a fait don de plus de 1,4 million de livres de fournitures médicales aux Îles Vierges britanniques (kits de dépistage, équipements de protection individuelle, hôpital de campagne prêt à monter et cinq respirateurs). Il a également fourni suffisamment de vaccins pour tous les adultes du territoire et livré le premier lot de doses de rappel et de vaccins pour les enfants. Les spécialistes britanniques de la santé continuent de conseiller et d'informer la Direction des services de santé afin d'aider le territoire à lutter contre la COVID-19 en ayant le plus d'éléments en main. L'Ambassadeur du Royaume-Uni pour les soins de santé auprès des territoires d'outre-mer, Ian Cummings, s'est rendu dans le territoire en juin 2021, puis en novembre 2021, accompagné cette fois de Natalie Wright, de l'organisme britannique de sécurité sanitaire (Health Security Agency). Il a apporté son soutien aux professionnels de la santé, l'Ambassadeur a organisé des réunions publiques et accordé des entretiens aux médias pour répondre aux questions sur la COVID-19 et les vaccins. D'autres visites d'appui ont été menées par l'organisme britannique de sécurité sanitaire en octobre 2022.

D. Criminalité et sécurité publique

40. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2022, les navires *Medway* et *Protector* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communication de crise dans la région tout au long de l'année.

E. Droits humains

41. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits humains s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux de la personne et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits humains.

42. La politique nationale en faveur de l'équité de genre et de l'égalité des genres, adoptée en 2013, complète le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Cabinet en novembre 2010. La loi relative à la violence domestique intitulée *Domestic Violence Act* de 2011, entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à la détérioration et à la destruction de biens, et protège les couples ne cohabitant pas.

V. Environnement

43. Plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides, s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets concrets d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

44. En 2014, le gouvernement du territoire a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones de pêche protégées, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les zones protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux ou par le Département de l'agriculture et de la pêche. En décembre 2020, la Fondation des parcs nationaux a lancé le premier « Atlas environnemental », qui devrait favoriser une meilleure connaissance du paysage naturel et de la biodiversité du territoire.

45. D'après l'OPS, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges, et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie et, si des installations de recyclage sont en voie d'aménagement à titre expérimental, les déchets sont soit déversés dans des décharges, soit incinérés. Ainsi, l'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond, situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes par jour, et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

46. D'après le plan de reprise et de développement, les ressources naturelles du territoire ont été durement touchées par les catastrophes naturelles de l'année 2017. Les écosystèmes tels que les récifs coralliens, les mangroves, les plages, les herbiers de phanérogames marines, les étangs salés, les chenaux et les forêts sèches et humides ont été gravement endommagés par les vents violents, les ondes de tempête, les eaux de crues et les sédiments qu'elles charriaient, la pollution et les débris.

47. Selon la Puissance administrante, au cours des 10 dernières années, le Darwin Plus Fund du Royaume-Uni, également connu sous le nom d'Overseas Territories Environment and Climate Fund, a financé plus de 22 projets dans les Îles Vierges britanniques, dont 4 projets lancés en 2021 et 2 lancés en 2022. Le premier projet lancé en 2022, intitulé « Integrating climate change resilience into protected area design and management » (tenir compte de la résilience face aux changements climatiques dans la conception et la gestion des zones protégées), devrait permettre de produire des données de modélisation concernant les changements climatiques qui seraient versées sur un tableau de bord en ligne qui facilitera le travail effectué sur le terrain par la Fondation des parcs nationaux des îles Vierges, éclairera la prise de décisions et sensibilisera le public. Le second projet, intitulé « Multi-purpose soil survey: informing environmental management and climate change mitigation » (levé des sols à fins multiples), devraient fournir aux gestionnaires de l'environnement des

informations sur l'emplacement des sols dégradés, pollués ou vulnérables ou des sols touchés par l'érosion ou des substances dangereuses.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

48. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

49. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

50. Le territoire participe aux réunions du Conseil inter-Îles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs ainsi qu'à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : maintien de l'ordre, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation. La 9^e réunion du Conseil a eu lieu à Saint Thomas, dans les Îles Vierges américaines, le 22 septembre 2022.

51. En novembre 2020, le PNUD et les Îles Vierges britanniques ont officiellement signé un mémorandum d'accord visant à renforcer leur partenariat aux fins de l'ouverture d'un bureau de projet permettant de remédier plus efficacement aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et à d'autres chocs externes, tels que les catastrophes naturelles, les crises financières ou les pandémies. L'objectif était également de renforcer l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en intégrant les objectifs dans les politiques et les plans, en accélérant leur mise en œuvre et en prodiguant une assistance technique en matière d'analyse sectorielle ainsi que dans le cadre des activités visant à promouvoir l'économie bleue et d'autres activités pertinentes.

52. Saint-Vincent-et-les Grenadines a ouvert un bureau consulaire dans les Îles Vierges britanniques le 16 octobre 2020.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

53. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

54. Le 14 octobre 2022, à la 9^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

55. Le représentant a indiqué que le Royaume-Uni et les territoires s'accordaient sur le fait que ceux-ci étaient largement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au regard du droit international. En outre, il a fait observer que le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer se réunissait chaque année pour assurer le suivi et la progression des priorités collectives, telles que la protection de l'environnement, et que le Royaume-Uni était résolu à aider les territoires à s'acquitter de cette tâche et à assumer ses responsabilités, notamment à partager la charge de la sécurité.

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

56. Le représentant du gouvernement du territoire a pris la parole lors du séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui s'est tenu à Castries du 11 au 13 mai 2022.

57. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné la question des Îles Vierges britanniques à ses 4^e et 8^e séances, les 13 et 24 juin 2022. À la 4^e séance, le Premier Ministre des Îles Vierges britanniques et un pétitionnaire ont fait des déclarations. À la même séance, le représentant d'Antigua-et-Barbuda et la représentante de la Grenade ont fait une déclaration. À la 8^e séance, la Présidente a attiré l'attention sur le projet de résolution [A/AC.109/2022/L.14](#), que le Comité spécial a adopté sans l'avoir mis aux voix (voir [A/AC.109/2022/SR.8](#)).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

58. À sa 4^e séance, le 6 octobre 2022, à la suite d'une décision prise à la même séance, la Commission a entendu les déclarations de l'Envoyé spécial du Premier Ministre des Îles Vierges britanniques sur la question des Îles Vierges britanniques. À la 8^e séance, le 13 octobre 2022, la délégation saint-lucienne souscrit à la position des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui se disent préoccupés par une ordonnance, actuellement en réserve, qui suspendrait le Gouvernement élu des Îles Vierges britanniques et imposerait un contrôle direct du Royaume-Uni sur le territoire.

59. À sa 10^e séance, le 17 octobre 2022, la Commission a adopté le projet de résolution VII, intitulé « Question des Îles Vierges britanniques », qui figure au chapitre XIII du rapport du Comité spécial ([A/77/23](#)), sans l'avoir mis aux voix.

C. Décision prise par l'Assemblée générale

60. Le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution [77/137](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2022 ([A/77/23](#)).

et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de la Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Demande que la Constitution soit pleinement respectée et qu'un terrain d'entente soit trouvé au sujet des recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête, et engage toutes les parties concernées à maintenir le dialogue et à travailler en partenariat dans l'intérêt de la population du territoire ;

f) Souligne que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit continuer de suivre de près la situation dans le territoire, notamment en envoyant une mission de visite, en consultation étroite avec la Puissance administrante et le gouvernement du territoire ;

g) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

h) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

i) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

j) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et la Puissance administrante ;

k) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

l) Demande également à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite sur le territoire, et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;

m) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

n) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

o) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

p) Engage de nouveau la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales à apporter au territoire toute l'assistance nécessaire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier à la suite des ouragans Irma et Maria qui ont frappé le territoire en 2017 ;

q) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte des Îles Vierges britanniques

